

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2010

CORBEIL CERF

Monsieur CHEVALIER Laurent, Maire de Corbeil Cerf, accueille le conseil communautaire et remercie Monsieur le Président, d'avoir choisi sa commune pour tenir l'assemblée communautaire, la Communauté de Communes des Sablons (Martine LEGRAND) pour sa disponibilité, ses conseils et donne la parole à Monsieur Alain LETELLIER, Président de la Communauté de Communes, pour ouvrir la séance.

Monsieur Dominique TOSCANI est élu secrétaire de séance.

Il est passé à l'ordre du jour, avec l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2009 à Bornel, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – Modification des statuts pour le tourisme.

Il a été procédé au recrutement, à compter du 1^{er} avril 2010, de Mademoiselle LOUBES Morgane, en C.A.E. pour un an, afin de créer un office de tourisme.

Le président sera le président de la C.C.S., tout en sachant que cela représentera une manne financière pour la C.C.S..

A l'heure actuelle 14 églises sont terminées, le Château d'Esches, il reste l'intérieur, il y a des calvaires, des lavoirs, 8 chantiers sont en cours. L'inauguration du Musée est prévue en mai ou en juin 2010. Monsieur LETELLIER attend la confirmation du Ministre Monsieur Woerth. Monsieur FREMONT demande si la coopération internationale reste identique.

Monsieur LETELLIER, répond que le Jumelage avec MODICA est en sommeil.

Monsieur LETELLIER souhaite un aller avec un vice-président pour le réactiver, mais indique que les élus italiens ne voyaient pas le jumelage de cette façon, ils le voulaient plus entre élus qu'avec les administrés et il ne faut pas oublier que cette ville très importante est classée au patrimoine de l'UNESCO.

Monsieur DE PLESSIS D'ARGENTRE demande qu'elles seront les ressources et surtout que devient l'agent qui est déjà en place.

Monsieur LETELLIER indique que pour le moment, il n'est pas en mesure de donner plus de précisions et indique que l'achat du siège sur Méru a été fait par le C.D.T.O. et le Conseil Général.

Monsieur MONTAGNE indique que sans les bénévoles, nous ne pouvons rien faire.

Le vote est donc à l'unanimité et Monsieur LETELLIER demande que chaque maire veuille bien en faire de même dans leur conseil municipal.

Monsieur LEBLANC demande un projet de délibération qui lui a été remis immédiatement par Madame LEGRAND Martine.

3 – Transport à la demande, il s'agit simplement de le formaliser, alors qu'il n'avait pas été encore fait.

Monsieur VALLET indique une erreur à modifier en ce qui concerne un article.

Le vote est pris à l'unanimité.

4 – SCOT

Monsieur LETELLIER informe l'assemblée que Chaumont-en-Vexin veut être seul pour le faire (42 communes)

La Communauté de Communes des Sablons représente en Pays 24 communes, il y a peut de différence – quelques petites corrections à faire et procéder à un bilan.

Monsieur LETELLIER demande à l'assemblée d'adopter le périmètre (25 communes)

Le schéma directeur est toujours valable. Le marché sera lancé afin de retenir un bureau d'études (en avril) et celui-ci pourra démarrer courant septembre.

Ce projet est voté à l'unanimité.

5 – ZAC « Les Vallées »

Monsieur LETELLIER indique une légère augmentation sur les terrains, au niveau de l'acquisition. Il faudra lancer une D.U.P. (déclaration d'utilité publique) car la coopérative agricole a été construite sur un terrain qui n'appartient pas encore à la C.C.S., car celle-ci a signé qu'une promesse de vente et que ce terrain n'est plus à vendre (les anciens propriétaires sont en divorce qui se passe mal et de plus il y a la mère à qui presque tout appartient).

Ce vote a été fait à l'unanimité (moins 1 ou deux voix pour abstention)

6 – T.E.O.M.

Le Président informe que le taux reste inchangé, mais que cette fois, il concerne toutes les communes, il est de 14.05 %.

Une demande d'exonération de la taxe a été faite par deux enseignes (MC DO + Auchan) qui ont leur propre raison de collecte. Il faut prendre une délibération tous les ans et celle-ci est reportée.

Monsieur LETELLIER demande que la commission se réunisse et voit un peu cette éventuelle exonération.

Monsieur FREMONT n'est pas d'accord pour l'exonération de ces enseignes.

Monsieur MOREL demande s'il serait possible de demander à MC DO de s'orienter vers des emballages bio dégradable, afin de ne pas les retrouver dans les rues.

Monsieur LETELLIER dénonce un problème de société et réitère sa demande de redevance spéciale qui sera revue par la commission environnement.

7 – Contribution économique territoriale.

Monsieur LETELLIER demande que le taux soit maintenu.

Ce projet est adopté à l'unanimité

8 – Marchés

Ce projet est adopté à l'unanimité

9 – Factures

Ce projet est adopté à l'unanimité

10 – Personnel

Le nouveau barème de la prime de service et de rendement est adopté à l'unanimité

Vu l'ampleur du Musée et le nombre de visites, il est primordial d'assurer l'entretien du musée par une personne, d'où la création d'un poste d'agent technique à temps non complet, 12 heures 30 par semaine.

Ce recrutement est adopté à l'unanimité

11 – Questions diverses

1^{er} point :

Eglise Amblainville – il est demandé une subvention à la DRAC – 220 000 €

Ce projet est adopté à l'unanimité

Monsieur DE PLESSIS D'ARGENTRE demande ce qu'il advient des vitraux de l'Eglise
Monsieur LETELIER indique que le dossier est bloqué à la DRAC et qu'il ne peut rien y faire.

2^{ème} point :

Une subvention à la DRAC pour le diaporama du Musée 10 000 € sur une enveloppe de 20 000 €, pour la numérisation des collections (base Joconde) 10 500 €

3^{ème} point :

Au Conseil Régional, il sera demandé une subvention de 50 % sur l'exposition temporaire en septembre

Monsieur GENTIL demande si les reportages sur le Musée rapportent.

Madame LEGRAND indique que non, mais qu'ils sont largement sollicités de notre part.